

PROCÉDURE DE DÉPART DU LOGEMENT



Bien vouloir nous aviser dès que vous connaîtrez la date officielle de votre déménagement.

1. État du logement

Avant votre départ, le logement doit être laissé dans un état propre et vide :

- Le ménage complet doit être effectué (planchers, cuisine, salle de bain, etc.)
- Sortir les ordures, aucun meuble ou objet personnel ne doit être laissé sur place (Art. 1890 et 1891 du C.C.Q.)
- Si des électroménagers sont inclus (poêle et réfrigérateur), ils doivent être nettoyés à l'intérieur et à l'extérieur

2. Vérifications importantes

Merci de vous assurer que tout est conforme afin d'éviter des problèmes ou des frais :

- Vérifier sous l'évier de cuisine (trou du lave-vaisselle) et s'assurer qu'il est bien bouché
- S'assurer qu'il n'y a aucune fuite d'eau
- En cas de problème (ex. : fuite), vous devez nous en aviser immédiatement
- Si vous avez un animal, aucun déchet ou excrément ne doit être laissé dans le logement
- Réduire les thermostats à 12 degrés et éteindre toutes les lumières
- Fermer toutes les fenêtres et les portes correctement

3. Espaces supplémentaires (locker, rangement, etc.)

Si vous disposez d'un espace de rangement :

- Le locker doit être complètement vidé
- Tout cadenas doit être retiré

4. Remises des clés (OBLIGATOIRE)

Une fois le logement complètement libéré, vous devez remettre toutes les clés :

- Clés du logement
- Clés de la boîte postale
- Clés du cabanon (si applicable)

Procédure à suivre :

- 1. Placer toutes les clés dans un sac de type Ziploc
- 2. Identifier clairement le sac avec votre numéro de logement
- 3. Déposer le sac dans la boîte noire située au 445 rue Lindsay



IMPORTANT : Le non-respect de ces consignes pourrait entraîner des frais de nettoyage, de gestion ou de remplacement.
Il y aura une inspection de votre logement par un membre de notre équipe dans les prochains jours, si ce n'est pas déjà fait.